

## LE DOSSIER DU JOUR / Fourniret en prison pour toujours



Michel Fourniret ne sortira plus de prison. La cour d'assises des Ardennes l'a condamné hier à la perpétuité réelle. Quant à sa complice Monique Olivier, elle devra attendre son 88e anniversaire pour demander à bénéficier d'un aménagement de peine.

LE rituel est immuable depuis deux mois. Au 35e jour d'audience, Monique Olivier, 59 ans, pull rose sur chemisier blanc, entre la première dans le box des assises des Ardennes, encadrée par des policiers du GIPN. Il est 15 heures. Son visage cireux est impassible, comme d'habitude. Quelques secondes plus tard entre son mari, Michel Fourniret, 66 ans. L'accusé s'est coupé les cheveux. Il croise ses mains sur le pupitre et ferme ostensiblement les yeux.

Les jurés, plongés depuis le 27 mars dans l'horreur absolue de sept meurtres de jeunes filles, apparaissent pour la première fois détendus, soulagés. Les trois salles d'audience, bondées, retiennent leur souffle.

« Il a été répondu positivement à la majorité à toutes les questions relatives à la culpabilité [...] Michel Fourniret est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité » lit d'une voix neutre, le président Gilles Latapie. « Par décision spéciale acquise à la majorité absolue », l'accusé ne pourra bénéficier d'aucune remise de peine ou libération conditionnelle. Une perpétuité réelle, incompressible, prononcée seulement trois fois jusqu'à présent.

Monique Olivier « à la majorité de 8 voix au moins est condamnée à la réclusion criminelle à

perpétuité assortie d'une période de sûreté de 28 ans. » La cour et les jurés, qui s'étaient retirés pendant 24 heures dans une caserne de CRS pour délibérer, l'ont reconnue « complice » du meurtre de Jeanne-Marie Desramault mais non « coauteure ». Le doute a profité à l'accusée comme l'exige le droit pénal. L'avocat général Nachbar avait admis qu'il ne pouvait démontrer qu'elle avait étouffé Jeanne-Marie en la bâillonnant elle-même. L'avocat de Monique Olivier, Me Richard Delgenes, visiblement satisfait, tenait beaucoup à cette nuance juridique. Il insiste depuis deux mois pour que la justice fasse le distinguo entre « Fourniret le tueur » et « Olivier sa complice ».

Aucune réaction à l'annonce du verdict dans le box vitré, ni sur les bancs des parties civiles. Fait inhabituel, le président Latapie ajoute un commentaire à l'attention des accusés : « Vous avez un délai de dix jours pour faire appel de cette décision. Nous nous retrouverons demain (ndlr : jeudi) à 10 heures pour l'audience civile. La cour souhaite vivement que cette audience mette un terme à cette procédure afin que chacun puisse se retrouver dans le silence et l'apaisement. »

Autrement dit, les 28 ans de sûreté au lieu des 30 requis à l'encontre de Monique Olivier sont un signe implicite pour qu'elle renonce à faire appel.

L'affaire Fourniret n'est pas pour autant close. Francis Nachbar, lors de son réquisitoire, a prévenu le couple : « N'oubliez surtout pas que la police et la justice belges et françaises vont vous laisser tranquilles. »

Des charges suffisantes ont justifié la mise en examen du couple dans la disparition de Marie-Angèle Domece et le meurtre de Joanna Parrish. Les investigations se poursuivent pour retrouver le corps de Farida Hamiche. Si ces enquêtes aboutissent, il y aura un second procès Fourniret.

\*\*\*

Jean-Pierre Saison : « C'était violent »

« Si la vie me le permet, j'irai cracher sur votre tombe. » Les jurés se souviendront longtemps du face-à-face poignant de Jean-Pierre Saison avec l'assassin de sa fille Céline. A l'heure du verdict, il revient sur les temps forts de ce procès et dit son déchirement à l'idée de se séparer du reste des familles.

Quelles images, quels moments retiendrez-vous des deux mois qui viennent de s'écouler ?

JEAN-PIERRE SAISON : Le premier temps fort, c'était, au mois d'avril, l'évocation de tous les crimes. Dur, émouvant. Violent. Revenir sur les détails de l'horreur, c'était vraiment très dur à encaisser. La suite nous a permis d'en savoir plus sur la personnalité des accusés. Et le réquisitoire de l'avocat général a été un moment formidable. Il nous a écrasés de tout son poids et de sa verve.

Vous avez entendu tous ces badauds qui réclamaient la mort en contestant l'utilité de ce procès. Qu'en avez-vous pensé ?

J.-P. S. : Pour eux, la peine de mort est une façon d'éliminer. Ce n'était pas mon souhait. J'aurais plutôt rêvé d'un bain. Pour moi, ces accusés ont mêlé tant de souffrances chez nos enfants que l'on ne peut pas admettre de les savoir en prison, en toute sécurité.

Mais ce procès était nécessaire. Il fallait que la justice s'exprime. C'est un aboutissement. Il a aussi permis à sept familles de se réunir autour d'un pacte de solidarité. Devoir se séparer, ce sera un déchirement terrible.

Votre épouse et votre fils partagent-ils ce sentiment ?

J.-P. S. : Pour Loïc, le procès aura été choc. Il n'était pas préparé. Personne ne l'était vraiment, d'ailleurs. Mais notre fils n'a pas voulu de l'aide psychologique dont nous avons bénéficié. J'espère qu'il pourra s'en remettre et que ces deux mois lui auront permis de grandir un peu.

Vous avez vu les accusés faire face à leurs enfants. Quelle impression en gardez-vous ?

J.-P. S. : C'était bizarre. Les deux fils de Monique Olivier ont exprimé des sentiments à l'égard de leur mère. L'inverse n'était pas vrai. Elle n'a pas eu un sourire, pas même un geste amical, rien. Pour moi, ces enfants sont aussi des victimes.

Et quand le frère de Fourniret s'est exprimé ?

J.-P. S. : Il était digne. En parlant des « deux Michel », je pense qu'il disait vrai. Il a connu le frère, il connaît l'assassin. Ce doit être dur à porter. Du reste, il a changé de nom...

Vous avez parlé à l'assassin de Céline. Vous l'avez fixé dans les yeux. Que ressent-on dans un moment comme celui-là ?

J.-P. S. : Je me suis étonné moi-même. On a quelques idées, on se répète cent fois la scène, mais à la barre, c'est différent. Une force en moi me disait de ne pas baisser les yeux. De ne pas le lâcher. Et je n'ai pas été impressionné. Dans son regard, il n'y avait rien. Rien de perceptible, juste un grand vide.

Avez-vous vu un « monstre » ?

J.-P. S. : Ce sont des êtres humains mais ils n'en ont que la matière. A l'intérieur, c'est un tout autre monde, et, quand ils fonctionnent à deux, un vrai carnage.

Malheureusement, il y en a d'autres comme eux qui peuvent commettre les pires atrocités. Il n'a rien dit de Céline. Est-ce un regret ?

J.-P. S. : J'aurais voulu qu'il parle, ce qui aurait été une façon de nous reconnaître. Mais ils méprisent les familles comme il a méprisé les victimes. Nous repartons avec les mêmes incertitudes. Pourquoi Céline est-elle montée ? L'a-t-il fait boire ? Que s'est-il passé durant quatre heures ? Finalement, ces questions, il faut cesser de se les poser. Sinon, c'est un supplice supplémentaire.

Quelle est votre vie depuis 2000 ? Comment la voyez-vous demain ?

J.-P. S. : On peut perdre un enfant après une maladie ou dans un accident. Là, c'est différent. En nous enlevant notre fille, on nous a arraché une partie de nous.

C'est très intense, on le vit mal, c'est la raison pour laquelle nous avons quitté les Ardennes. Demain, je ne sais pas. L'après-procès sera peut-être plus difficile encore que l'avant. Il faut digérer, décompresser, et continuer à vivre sans Céline. Ou avec Céline : elle est partout.

Recueillis par Franck Leclerc

\*\*\*

Jean-Pierre Leroy : « La souffrance nous rend plus forts »

« On disait avant l'ouverture de ce procès que les familles allaient à l'abattoir, ce n'est pas du tout mon sentiment », estime le père de Fabienne, victime en 1988 à Châlons-en-Champagne du couple Fourniret. A l'époque du drame, cette famille d'instituteurs était domiciliée à Saint-Erme, dans l'Aisne. S'il reconnaît avoir passé des moments très difficiles, Jean-Pierre Leroy en sort grandi : « La souffrance nous rend plus forts. »

« Nous en avons appris un peu plus tous les jours. Dès la lecture de l'ordonnance de mise en examen, nous avons découvert des détails que nous ne connaissions pas. »

Il retiendra aussi la déposition de Marie, cette jeune Belge d'origine burundaise, qui, en sautant du fourgon, a mis un coup d'arrêt au parcours criminel de Fourniret. « Le moment où elle a soutenu le regard de l'accusé, lui faisant face, avec courage, sera sans doute l'image la plus poignante de ce procès. Ce jour-là, Marie nous a montré le chemin à suivre. »

Jean-Pierre Leroy, comme l'ensemble des parents, a redouté ce moment où les familles devraient se séparer. « Après les instants pénibles que nous venons de traverser, je ne sais pas de quoi demain sera fait. Il y aura sûrement une période de décompression, mais on va continuer à se téléphoner. Je pense surtout aux parents qui vont se retrouver seuls, comme M. Desramault ou Marie-Noëlle Bouzet, la mère d'Elisabeth Brichet. Nous, encore, nous avons nos autres enfants et nos petits-enfants qui nous aideront à reprendre le cours de la vie. »

\*\*\*

Les regrets de Jean-Pierre Laville

Jean-Pierre Laville attendait sereinement le verdict, avec pour seule crainte que les jurés ne retiennent pas l'entière responsabilité de Monique Olivier.

« C'est elle qui a tout déclenché. C'est elle qui a enlevé ma fille Isabelle. C'est elle qui a aidé Fourniret à monter le scénario. Elle encore qui a pris le relais quand il ne pouvait plus arriver à ses fins. Pour moi, elle est coupable à 100 %. »

Malgré le soulagement, une blessure ne se refermera plus : « Je n'ai jamais su pourquoi, il y a vingt ans, le dossier avait été classé par le parquet d'Auxerre un mois et demi seulement après le signalement de la disparition. »

Jean-Pierre Laville se souvient des moyens énormes mis en œuvre pour retrouver sa fille : « La région a été ratissée avec un hélico, l'école de gendarmerie avait été sollicitée, on a sondé l'Yonne pour tenter d'y retrouver le corps, Guy Roux et les joueurs d'Auxerre s'étaient mobilisés. Finalement, le procureur de l'époque a tout arrêté le 21 janvier 1988 sans nous donner la moindre explication. » Le père d'Isabelle aurait aimé que le magistrat vienne s'expliquer. « Il a une grande responsabilité et à sa place, je ne serais pas fier. Je sais très bien que ça n'aurait pas sauvé ma fille, mais au moins, on n'aurait évité tout le massacre qu'il y a eu après. »

\*\*\*

Henri Desramault : « Je partirai plus tranquille »

A 87 ans, Henri Desramault s'apprête à regagner Béthune, inconsolable du meurtre de sa fille Jeanne-Marie, enlevée à Charleville-Mézières il y a près de vingt ans. Seul au monde depuis la disparition de sa femme, morte de chagrin, il attendait ce verdict comme un début d'apaisement. « Je

partirai plus tranquille », dit le vieil homme à bout de forces qui se déplace dans un fauteuil roulant. « Un soulagement, oui. Cet homme a tué des enfants, je voulais que cet homme soit puni pour tout ce qu'il a fait. Bien entendu, je sais que ça ne me ramènera pas ma fille. »

« Jeanne-Marie, c'était quelqu'un d'honnête. Elle était gentille », se souvient M. Desramault. « Pour être chez les sœurs, il fallait qu'elle soit sérieuse. Elle voulait faire du droit. Peut-être bien pour devenir une avocate. Elle n'est plus là, et moi j'aurai toujours quelque chose sur le cœur. »

\*\*\*

Pas de vérité pour Mananya

Kanyarat Thumpong, la mère de Mananya, le jeune victime sedanais de Fourniret, quitte le procès sans la moindre réponse aux questions qu'elle se posait. « Je ne saurai jamais la vérité sur ce que ma fille a vécu ce jour-là », dit-elle, frustrée de n'avoir pas entendu Fourniret s'exprimer sur ce qu'il a fait. Pour son ancien compagnon Brice Longhini, ce procès gardera un goût d'inachevé : « On n'a pas eu la chance qu'il parle. Et dans le même temps, c'était peut-être une chance qu'il ne parle pas davantage. On aurait pu tomber dans l'innommable. Il n'y a pas de témoin, il n'y a rien. Il avait tout le loisir de raconter n'importe quoi. »

Brice Longhini se souviendra aussi de la cohésion entre les familles. « A chaque instant de ce procès, on s'attendait, incapables de faire quoi que ce soit les uns sans les autres. C'était vraiment utile. Il fallait que justice soit faite. Malgré la douleur, malgré les choses horribles que nous aurons entendues pendant ces dix semaines. »

\*\*\*

Les principales dates

•1967 : première condamnation de Michel Fourniret, âgé de 25 ans, pour l'agression d'une fillette dans les Ardennes : huit mois de prison avec sursis assortis d'une obligation de soins. Sa première femme demande le divorce.

•1984 : il est arrêté pour une agression sur une jeune femme.

•1987 : en détention, il entame une correspondance avec Monique Olivier, séparée, mère de deux enfants.

Le 26 juin : Fourniret est condamné par la cour d'assises de l'Essonne à sept ans de prison dont deux avec sursis, pour des agressions sexuelles sur une douzaine de jeunes femmes entre 1981 et 1984.

Le 22 octobre : il est libéré après trois ans d'incarcération et s'installe avec Monique Olivier dans l'Yonne.

•1988 : en avril, les époux Fourniret subtilisent une partie du magot des « Postiches », un célèbre gang de braqueurs, avec l'aide de Farida Hamiche, compagne d'un ex-codétenu. Fourniret tue la jeune femme.

•1989 : le 28 juillet, le couple se marie.

•2003 : le 26 juin, Michel Fourniret est arrêté en Belgique après l'enlèvement de Marie, 13 ans, qui réussit à prendre la fuite.

•2004 : du 22 au 29 juin, interrogée par la police belge, Monique Olivier accuse son mari des meurtres de sept jeunes femmes ou adolescentes et de celui de Farida Hamiche. Peu après, Fourniret, détenu alors à Dinant (Belgique), reconnaît les huit homicides.

Le 3 juillet, sur les indications de Fourniret, les corps de deux victimes sont découverts dans le parc du château du Sautou.

•2005 : le 16 février, Monique Olivier accuse son mari de deux nouveaux meurtres, ceux de Joanna Parrish et Marie-Angèle Domèce, niés dès 2004 par Fourniret.

Le 21 juin, les justices belges et françaises regroupent le dossier Fourniret à Charleville-Mézières, pour un procès unique dans cette ville.

•2006 : le 9 janvier, il est extradé en France, un mois après sa femme.

Le 11 juillet : découverte du corps d'Isabelle Laville, tuée en 1987 dans l'Yonne, en partie sur les indications du tueur en série présumé.

•2007 : le 29 mai, le couple est renvoyé devant la cour d'assises des Ardennes, lui pour les homicides de sept jeunes femmes ou adolescentes, elle pour l'un des meurtres et complicité dans trois autres.

•2008 : le 11 mars, Michel Fourniret est mis en examen pour les meurtres de Joanna Parrish et Marie-Angèle Domèce, et Monique Olivier pour complicité.

\*\*\*

Enfin terminé !

Après 35 jours d'audience, l'un des procès les plus médiatisés de France s'est terminé hier. Michel Fourniret et Monique Olivier ont été condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité. Une peine incompressible pour le tueur en série, une peine assortie de 28 ans de sûreté pour son épouse. Réactions à chaud, à l'énoncé du verdict.

Me Gérard Chemla, avocat des familles Leroy, Thumpong et de Joëlle Parfondry : « C'est un bon verdict, une décision saine, adaptée qui reconnaît ce qu'ils sont et ce qu'ils ont fait. Ce procès a été exemplaire de bout en bout. »

Me Thierry Moser : « C'est une satisfaction, un soulagement, une décision équilibrée, sage, réfléchie. J'espère que la petite concession faite à Monique Olivier la dissuadera de faire appel de façon à éviter de nouvelles souffrances. »

Me Hervé Dupuis, avocat de la famille Saison : « Fourniret nous a beaucoup fait souffrir par ses actes passés et ses attitudes au procès. Il n'y a pas lieu de se réjouir d'une condamnation à perpétuité. Mais ce n'est pas une surprise. Elle me paraît adaptée à ce dossier tristement hors normes. C'est une réponse à l'attente des familles. Ce procès s'est tenu très dignement. En tant que partie civile, je salue l'attitude de la défense. Tous ici ont pu apprécier la qualité des débats, l'exemplarité de ce procès sauf Fourniret et Olivier qui ne s'en rendent même pas compte. »

Gilles Latapie, président de la cour d'assises : « Je suis simplement content d'en avoir terminé. Depuis hier après-midi, la cour et les jurés ont été très mobilisés. Ce fut des heures studieuses. Je pense qu'il était important qu'on se retire de la foule et du bruit pour délibérer. Je vais prendre quelques jours de vacances et je préparerai la session d'assises à Troyes qui doit se dérouler en juin. »

Me Didier Seban, avocat d'Henri Desramault : « C'est un verdict attendu. La peine maximum pour Fourniret. La différence entre les peines de sûreté des deux accusés souligne la différence d'implication et d'attitude au procès. »

Me Alain Behr, avocat de la famille Laville : « Ces condamnations constituent un soulagement pour les victimes que je représente. L'implication déterminante de Monique Olivier, notamment dans le crime d'Isabelle Laville, lui vaut la perpétuité. Un appel de sa part serait une nouvelle épreuve. Mais c'est son droit et nous y ferions face. »

Francis Nachbar, avocat général : « A l'instruction, nous avons considéré que Monique Olivier avait posé un bâillon sur Jeanne-Marie Desramault. J'ai admis dans mon réquisitoire qu'il y avait un doute. »

Me de Moffart, avocate de Marie-Ascension : « Ce verdict me paraît logique et de nature à diminuer un risque d'appel. Ce procès s'est déroulé dans les meilleures conditions possibles eu égard à la personnalité des accusés.

Pour Marie, c'est un commencement, pas un aboutissement. Elle veut poursuivre un combat quotidien au service des victimes, que ce soient celles de Fourniret ou celles du Burundi, son pays d'origine. »

Me Richard Delgenes, avocat de Monique Olivier : « Monique Olivier est acquittée sur le meurtre. Finalement, elle a échappé à la peine maximale requise. Cela prouve qu'elle n'était pas indéfendable. C'est une complice, pas une tueuse. Il était important qu'on sache son rôle exact dans ces faits reconnus et terribles. On ne pouvait obtenir d'autre peine que la perpétuité. Aux assises, il n'y a jamais de victoire, pour personne.

En ce qui concerne l'appel éventuel, nous verrons. Ce n'est pas un hasard s'il y a un délai de dix jours. Cela permet de mesurer les conséquences, les risques d'un nouveau procès, les dommages collatéraux pour les victimes que cela peut provoquer. Mais c'est elle, en dernier lieu, qui décidera. Aujourd'hui, comme tout monde, elle avait hâte que ce procès se termine. »

Dahina Le Guennan, présidente de Victimes en Série : « Il restera une frustration. Celle d'un système judiciaire qui, pendant des années, n'a pas fonctionné.

Quand le président précise, dans son délibéré, que les accusés sont inscrits au fichier des criminels sexuels, cela paraît si dérisoire.

Des questions restent en suspens et des policiers, des magistrats, des gendarmes, auraient pu être cités à la barre pour s'expliquer. On peut avancer l'idée que certaines familles attaquent l'Etat en responsabilité.

Ce qui est positif, c'est que Fourniret et Monique Olivier ne sortiront plus de prison. »

Propos recueillis par Christophe Perrin



Jean-Pierre Lavoie craignait que les jurés ne retiennent pas l'entière responsabilité de Monique Olivier. PHOTO : Rémi WAFFLART



Pour le père de Céline, le procès a permis à sept familles « de se réunir autour d'un pacte de solidarité ». PHOTO : Angel GARCIA